

**FORMULAIRE D'ADHESION AUX CONDITIONS GENERALES
D'OUVERTURE ET D'ADMINISTRATION DE
COMPTES DE NEGOCIATION**

(En application de l'Arrêté du 28 décembre 2012 portant approbation des conventions types
mentionnées à l'article R. 229-35 du Code de l'environnement)

Nous vous remercions de bien vouloir :

- **Compléter, dater et signer le présent formulaire d'adhésion**
- **Joindre les documents justificatifs demandés en pages 7 et 8**
- **Envoyer votre dossier complet par courriel à l'adresse :**
RegistreFrancais-GES@caissedesdepots.fr

**Vous trouverez les informations pratiques pour présenter votre
dossier dématérialisé sur notre site d'information SERINGAS :**
<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/SERINGAS/accueil-seringas>

Ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Administrateur national du Registre européen et du Registre PK
Caisse des Dépôts – DPS – DGFS- PGM100
12, avenue Pierre Mendès-France
75013 Paris
France

Vous pouvez joindre l'équipe de gestion du registre pour tout renseignement
par courriel : RegistreFrancais-GES@caissedesdepots.fr

Sommaire	Page
• Information relative à la société¹ et à son Représentant Légal²	2
• Information relative au compte	4
• Information relative à la facturation	4
• Représentants Autorisés³ (RA1 et RA2)	5
• Annexe : liste des pièces justificatives à fournir	7
• Clauses RGPD	9

¹ Personne morale titulaire du compte de négociation.

² Personne physique désignée par la société pour la représenter, agir en son nom et pour son compte.

³ Personnes physiques habilitées à intervenir sur le compte. Le représentant légal peut aussi être l'un des représentants autorisés.

Conditions particulières de la Convention d'ouverture et d'administration de comptes dans le Registre européen.

Compte de négociation - V.9.1 – Avril 2025

FORMULAIRE D'ADHESION AUX CONDITIONS GENERALES D'OUVERTURE ET D'ADMINISTRATION DE COMPTES DE NEGOCIATION

(En application de l'Arrêté du 28 décembre 2012 portant approbation des conventions types
mentionnées à l'article R. 229-35 du Code de l'environnement)

- ☐ Ouverture de compte de négociation
- ou
- ☐ Modification du compte n° EU-100-
- ou
- ☐ Revue périodique du compte n° EU-100-

INFORMATIONS RELATIVES AU TITULAIRE DU COMPTE

(Tous les champs sont obligatoires)

Je soussigné(e), Représentant(e) légal(e),

NOM :	Prénom :
Date de naissance : / /	lieu de naissance :
Fonction :	Courriel :
N° Téléphone 1 :	N° Téléphone 2 :

De la société :

Raison Sociale :
N° SIREN :
Adresse du siège social :
.....
.....
Numéro de TVA intracommunautaire :
Code LEI (Legal Entity Identifier) :

Votre société est-elle cotée en bourse ?

☐ oui

☐ non

- Si non : merci de joindre une description complète de l'actionnariat de votre société, nous permettant d'identifier la structure de la chaîne actionnariale de manière exhaustive en remontant jusqu'à une société cotée en bourse, ou à une société détenue par un Etat, ou aux bénéficiaires effectifs (au sens de l'article L.521-2-2 du CMF).

**FORMULAIRE D'ADHESION AUX CONDITIONS GENERALES
D'OUVERTURE ET D'ADMINISTRATION DE
COMPTES DE NEGOCIATION**

(En application de l'Arrêté du 28 décembre 2012 portant approbation des conventions types
mentionnées à l'article R. 229-35 du Code de l'environnement)

Demande mon adhésion aux Conditions générales et aux Conditions particulières d'ouverture et d'administration de « Comptes Exploitant d'Installation fixe » ouverts dans le Registre européen.

- ☒ Je certifie exact l'ensemble des informations mentionnées dans les présentes Conditions particulières.
- ☒ Je reconnais avoir pris connaissance de la Réglementation applicable aux Registres européen et à en respecter les termes.
- ☒ Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les dispositions des nouvelles conditions générales d'ouverture et de tenue de « Comptes de négociation » résultant des conventions types mentionnées à l'article R. 229-35 du Code de l'environnement telles qu'approuvées par l'Arrêté du 28 décembre 2012 et publiées au Bulletin Officiel du Ministère en charge de l'écologie le 25 janvier 2013 et des présentes conditions particulières, et déclare valablement les accepter sans réserve.
- ☒ Je reconnais avoir pris connaissance de la périodicité des contrôles d'honorabilité dans le cadre de la revue prévue par la réglementation (tous les 3 ans pour le compte de négociation, cf. Article 22 du Règlement 2019/1122).

Fait à : le :/...../.....

Signatures du Représentant(e) Légal(e) :

NOM Prénom	Signature Manuscrite	Signature Electronique
----- ----- Spécimen de signature La signature doit correspondre à la signature sur votre carte d'identité ou passeport		

**FORMULAIRE D'ADHESION AUX CONDITIONS GENERALES
D'OUVERTURE ET D'ADMINISTRATION DE
COMPTES DE NEGOCIATION**

(En application de l'Arrêté du 28 décembre 2012 portant approbation des conventions types
mentionnées à l'article R. 229-35 du Code de l'environnement)

- ☐ Ouverture de compte de négociation
ou
☐ Modification du compte n° EU-100-
ou
☐ Revue périodique du compte n° EU-100-

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE

Libellé du compte :

Validation pour les transferts vers les comptes de confiance, ne cochez la case que si vous ne voulez pas le fonctionnement par défaut :

Par défaut, les transferts vers les comptes de confiance ont besoin d'être approuvés par un autre Représentant Autorisé (RA) avant leurs exécutions (principe de la double validation – deux personnes pour exécuter un transfert).

- ☐ Je souhaite changer ce mode de fonctionnement pour le compte cité ci-dessus et **permettre l'exécution des transferts vers les comptes de confiance à l'initialisation de la transaction** (principe de la simple validation = un seul Représentant Autorisé pour exécuter un transfert).

**INFORMATIONS RELATIVES A LA PERSONNE DE CONTACT POUR LA
FACTURATION** (Données obligatoires)

Les factures seront envoyées par courriel.

En cas de changement, merci d'informer le registre sans délai par email à : factures.registreGES@caissedesdepots.fr

NOM : **Prénom** :

Date de naissance : / / **Lieu de naissance** :

Courriel (obligatoire) :

Adresse professionnelle complète :

Téléphone : **Tél mobile** :

NUMERO SIRET de la société :

**FORMULAIRE D'ADHESION AUX CONDITIONS GENERALES
D'OUVERTURE ET D'ADMINISTRATION DE
COMPTES DE NEGOCIATION**

(En application de l'Arrêté du 28 décembre 2012 portant approbation des conventions types
mentionnées à l'article R. 229-35 du Code de l'environnement)

**INFORMATIONS RELATIVES
AUX REPRESENTANTS AUTORISES A INTERVENIR SUR LE COMPTE**

(Tous les champs sont obligatoires)

NOM :	Prénom :
Date de naissance : / /	lieu de naissance :
Adresse professionnelle complète :	
Téléphone :	Tel mobile :
<u>Attention</u> : pour raisons de sécurité un même numéro de téléphone mobile ne peut être affecté à plusieurs RA.	
Courriel :	
<u>Attention</u> : pour raisons de sécurité un même courriel ne peut être affecté à plusieurs RA.	
Profil du représentant autorisé (RA) pour ce compte, ne cochez qu'une seule case :	
☐ Initiateur : peut initier une transaction et un ajout de compte de confiance	
☐ Valideur : peut valider/approuver une transaction initiée par un autre représentant autorisé et valider un ajout de compte de confiance initié par un autre représentant autorisé.	
☐ Initiateur/valideur : peut initier une transaction et un ajout de compte de confiance. Peut également valider une transaction initiée par un autre représentant autorisé et valider un ajout de compte de confiance initié par un autre représentant autorisé	
☐ Lecture seule : ne peut initier ni valider une transaction. Ne peut initier ni valider un ajout de compte de confiance.	

Si vous remplacez un représentant autorisé, merci de préciser son nom : :

Spécimens de signatures (2 signatures identiques) La signature doit correspondre à la signature sur votre carte d'identité ou passeport	Signature 1	Signature 2
--	-------------	-------------

Imprimer autant de fois cette page que vous avez de représentants autorisés (RA) pour ce compte.

FORMULAIRE D'ADHESION AUX CONDITIONS GENERALES D'OUVERTURE ET D'ADMINISTRATION DE COMPTES DE NEGOCIATION

(En application de l'Arrêté du 28 décembre 2012 portant approbation des conventions types mentionnées à l'article R. 229-35 du Code de l'environnement)

INFORMATIONS RELATIVES AUX REPRESENTANTS AUTORISES A INTERVENIR SUR LE COMPTE (Tous les champs sont obligatoires)

NOM : Prénom :

Date de naissance : / / lieu de naissance :

Adresse professionnelle complète :

.....

.....

Téléphone : Tel mobile :

Attention : pour raisons de sécurité un même numéro de téléphone mobile ne peut être affecté à plusieurs RA.

Courriel :

Attention : pour raisons de sécurité un même courriel ne peut être affecté à plusieurs RA.

Profil du représentant autorisé (RA) pour ce compte, ne cochez qu'une seule case :

☐ **Initiateur** : peut initier une transaction et un ajout de compte de confiance

☐ **Valideur** : peut valider/approuver une transaction initiée par un autre représentant autorisé et valider un ajout de compte de confiance initié par un autre représentant autorisé.

☐ **Initiateur/valideur** : peut initier une transaction et un ajout de compte de confiance. Peut également valider une transaction initiée par un autre représentant autorisé et valider un ajout de compte de confiance initié par un autre représentant autorisé

☐ **Lecture seule** : ne peut initier ni valider une transaction. Ne peut initier ni valider un ajout de compte de confiance.

Si vous remplacez un représentant autorisé, merci de préciser son nom : :

Spécimens de signatures (2 signatures identiques) La signature doit correspondre à la signature sur votre carte d'identité ou passeport	Signature 1	Signature 2
---	--------------------	--------------------

Imprimer autant de fois cette page que vous avez de représentants autorisés (RA) pour ce compte.

FORMULAIRE D'ADHESION AUX CONDITIONS GENERALES D'OUVERTURE ET D'ADMINISTRATION DE COMPTES DE NEGOCIATION

(En application de l'Arrêté du 28 décembre 2012 portant approbation des conventions types mentionnées à l'article R. 229-35 du Code de l'environnement)

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Attention : tous les documents doivent être datés de moins de 3 mois.

Tout document rédigé dans une langue différente de l'anglais ou du français, doit être traduit en anglais ou en français par un traducteur assermenté.

1. Veuillez noter que la société titulaire du compte doit être fiscalement enregistrée dans l'Espace Economique Européen, incluant la Suisse.

Pièces à fournir relatives à la société	Check
1. Preuve de l'existence de la personne morale - France : Extrait Kbis ou certificat d'incorporation. - Autres pays : Copie notariée, légalisée ou apostillée de l'équivalent étranger (Ex : "Certificate of registration" / "Certificate of incorporation").	
2. RIB - IBAN – Coordonnées bancaires.	
3. Assujettissement à la TVA - France et EEE : numéro de TVA intracommunautaire, ou à défaut, une attestation de la qualité de non-assujetti. - OCDE et autres : attestation de la qualité d'assujetti / de non-assujetti à la TVA.	
4. Actionnariat Attestation signée par le représentant légal décrivant la structure de la chaîne actionnariale de manière exhaustive en remontant jusqu'à une société cotée en bourse, ou à une société détenue par un Etat, ou aux bénéficiaires effectifs (au sens de l'article L.561-2-2 du CMF). Merci de préciser, le nom, la date de naissance et la domiciliation des bénéficiaires effectifs.	
5. Liste des Directeurs (Comité exécutif) – Document signé par le Représentant légal	
6. Assujettissement à la réglementation LCB-FT Pour les établissements assujettis à cette réglementation, questionnaire Wolfsberg	
7. Pour toute demande d'ouverture de compte, merci de fournir en complément une lettre du représentant légal expliquant pourquoi votre société souhaite ouvrir un compte de négociation dans le Registre Français.	

Pièces à fournir relatives au <u>représentant légal</u> ou <u>représentant légal habilité par la société</u>	Check
8. Copie de la pièce d'identité ou passeport (Recto verso et lisible –en cours de validité- signée par le titulaire de la pièce) - France : Copie de la pièce d'identité ou du passeport - Autres Pays : Copie notariée ou légalisée par l'autorité nationale compétente.	
9. Pouvoirs Le représentant légal ou le représentant habilité par la société doit justifier sa légitimité à engager la personne morale : Soit son nom est inscrit aux statuts ou au Kbis, soit il présente les procurations nécessaires émanant à l'origine d'une personne désignée aux statuts ou Kbis. Le document doit être original ou notarié.	

FORMULAIRE D'ADHESION AUX CONDITIONS GENERALES D'OUVERTURE ET D'ADMINISTRATION DE COMPTES DE NEGOCIATION

(En application de l'Arrêté du 28 décembre 2012 portant approbation des conventions types mentionnées à l'article R. 229-35 du Code de l'environnement)

2. Veuillez noter qu'au moins un des représentants autorisés doit être résident permanent français.

Pièces à fournir relatives aux <u>représentants autorisés</u>	Check			
	RA1	RA2	RA3	RA4
10. Copie de la pièce d'identité ou passeport (Recto verso et lisible –en cours de validité- signée par le titulaire de la pièce) - France : Copie de la pièce d'identité ou du passeport - Autres Pays : Copie notariée ou légalisée par l'autorité nationale compétente.				
11. Justificatif de domicile - France et UE : Copie simple du document. - Autres Pays : Copie notariée ou légalisée par l'autorité nationale compétente				
12. Extrait de casier judiciaire - France : extrait original du casier judiciaire français. - Autres Pays : un extrait du <i>Criminal record</i> du pays de résidence, délivré par l'autorité nationale compétente.				

Note : Veuillez fournir les mêmes pièces énoncées ci-dessus pour les personnes autorisées à avoir accès en lecture

**FORMULAIRE D'ADHESION AUX CONDITIONS GENERALES
D'OUVERTURE ET D'ADMINISTRATION DE
COMPTES DE NEGOCIATION**

(En application de l'Arrêté du 28 décembre 2012 portant approbation des conventions types
mentionnées à l'article R. 229-35 du Code de l'environnement)

**INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT ET A LA PROTECTION DES
DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la Caisse des Dépôts et consignations, dont le siège social est situé au 56 rue de Lille - 75007 PARIS (ci-après désignée « Caisse des Dépôts »), en qualité de Responsable de traitement. La Caisse des Dépôts, en tant qu'Administrateur National du Registre de quotas d'émission de gaz à effet de serre désigné par l'Etat, est amenée à collecter les catégories de données à caractère personnel suivantes : données d'identification du titulaire du compte et de ses représentants, données relative à la vie professionnelle du titulaire du compte et de ses représentants, données d'ordre économique ou financier du titulaire de compte et de ses représentants, données relatives à des condamnations pénales du titulaire du compte et de ses représentants et données de connexion à la plateforme internet <https://unionregistry.ec.europa.eu/euregistry/FR/index.xhtml>.

Le traitement effectué à partir des données à caractère personnel, collectées par la Caisse des Dépôts a pour finalité l'ouverture et la gestion des comptes GES de titulaires. Ce traitement a pour base juridique l'exécution d'une mission d'intérêt public conformément aux articles L. 229-16 et R. 229-34 du code de l'environnement. Les données recueillies ne seront transmises qu'aux personnes habilitées de ou par la Caisse des Dépôts ou à des tiers légalement autorisés dont notamment la Commission Européenne. Ce traitement ne donne lieu à aucun transfert hors de l'Union Européenne. Les informations recueillies et signalées comme obligatoires sont indispensables pour permettre le traitement de votre demande.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, les personnes physiques désignées (représentant légal, représentants autorisés) disposent d'un droit d'accès et de rectification, du droit à la limitation et d'opposition ainsi que du droit de faire parvenir à la Caisse des Dépôts des directives spéciales relatives au sort de leurs données.

Conformément à l'article 78 du Règlement (UE) n° 2019/1122, les données à caractère personnel sont conservées selon la durée et les modalités prévues par le règlement européen 2016/679, à savoir :

- Les données à caractère personnel sont supprimées des archives cinq ans après la date de clôture d'un compte ou cinq ans après l'arrêt d'une relation d'affaires, au sens de l'article 3, point 13), de la directive (UE) 2015/849, avec une personne physique.
- À des fins d'enquête, de détection et de répression ou pour répondre à des exigences de l'administration fiscale ou de recouvrement ou à des besoins d'audit et de surveillance financière des activités concernant des quotas ainsi que de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, d'autres infractions graves ou des abus de marché pour lesquels les comptes du registre de l'Union pourraient servir d'instrument, ou encore des violations du droit de l'Union ou du droit national garantissant le fonctionnement du SEQE de l'Union, les données à caractère personnel dont le traitement incombe aux administrateurs nationaux peuvent être conservées après l'arrêt de la relation d'affaires jusqu'à la fin d'une période correspondant au délai de prescription maximal de ces infractions prévu par la législation nationale de l'administrateur national.

Pour exercer leurs droits, les titulaires de comptes ou leurs représentants peuvent adresser un courriel à mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr ou un courrier à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts - Données personnelles - Etablissement de Bordeaux 6 place des Citernes 33059 Bordeaux Cedex. Certaines demandes de droits (accès, rectification, limitation) nécessitent la fourniture d'une pièce d'identité valide.

Nous vous invitons à consulter notre Politique de protection des données à caractère personnel à l'adresse suivante : <https://www.caissedesdepots.fr/donnees-personnelles-et-cookies/notice-information-seringas> . Pour toute information complémentaire ou difficulté relative à l'utilisation de leurs données, les titulaires de comptes ou leurs représentants peuvent contacter notre déléguée à la protection des données (DPO) à l'adresse ci-après : dpo@caissedesdepots.fr . En cas de difficulté non résolue, ils peuvent saisir la CNIL.